



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

149^e Assemblée de l'UIP

Genève
13-17 octobre 2024



Assemblée
Point 2

A/149/2-P.3
13 octobre 2024

Examen de demandes d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée

Demande d'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de la 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire présenté par les délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada

En date du 13 octobre 2024, le Secrétaire général de l'UIP a reçu des délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, du Pays-Bas et du Canada une demande d'inscription, accompagnée des documents à l'appui, à l'ordre du jour de la 149^e Assemblée d'un point d'urgence intitulé :

"Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice et le développement durable dans le monde".

Les délégués à la 149^e Assemblée trouveront en annexe le texte de la communication par laquelle cette demande a été présentée (Annexe I), ainsi qu'un mémoire explicatif (Annexe II) et un projet de résolution à l'appui de cette demande (Annexe III).

La 149^e Assemblée sera appelée à se prononcer sur la demande des délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada le mardi 15 octobre 2024.

Aux termes de l'Article 11.1 du Règlement de l'Assemblée, "tout Membre de l'UIP peut demander l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour de l'Assemblée. Pareille demande doit être accompagnée d'un bref mémoire explicatif et d'un projet de résolution qui définissent clairement la portée du sujet visé par la demande. Le Secrétariat de l'UIP communique d'urgence à tous les Membres la demande et les documents qui l'accompagnent.

De plus, l'Article 11.2 du Règlement de l'Assemblée dispose que :

- a) une demande d'inscription d'un point d'urgence doit porter sur une situation majeure et récente, de portée internationale, qui nécessite une action urgente de la part de la communauté internationale et sur laquelle il paraît opportun que l'UIP prenne position et mobilise une réaction parlementaire. Pour être acceptée, pareille demande doit obtenir en sa faveur les deux tiers des suffrages exprimés.
- b) l'Assemblée ne peut inscrire à son ordre du jour qu'un seul point d'urgence. Si plusieurs demandes obtiennent la majorité requise, celle ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages positifs est acceptée.
- c) les auteurs d'au moins deux demandes d'inscription d'un point d'urgence peuvent regrouper leurs propositions de manière à n'en présenter qu'une, pour autant que les propositions initiales portent sur le même sujet.
- d) le sujet d'une proposition retirée par ses auteurs ou rejetée par l'Assemblée ne peut figurer dans le projet de résolution concernant le point d'urgence, à moins d'être précisément mentionné dans la demande et dans le titre du sujet adopté par l'Assemblée.

F

#IPU149

**COMMUNICATION ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UIP PAR
LES DÉLÉGATIONS DE LA FRANCE, DU ROYAUME-UNI, DE L'ALLEMAGNE,
DES PAYS-BAS ET DU CANADA**

Le 13 octobre 2024

Monsieur le Secrétaire général,

Veillez trouver en annexe la proposition de point d'urgence présentée par les délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada, intitulée :

"Réponse des parlementaires à l'appel urgent du Secrétaire général de l'ONU
pour un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme pour la paix, la justice
et le développement durable dans le monde".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

(Signé)

Thierry de Ghellinck
Secrétaire du Groupe des Douze Plus

RÉPONSE DES PARLEMENTAIRES À L'APPEL URGENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU POUR UN ENGAGEMENT RENOUVELÉ EN FAVEUR DU MULTILATÉRALISME POUR LA PAIX, LA JUSTICE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE

Mémoire explicatif présenté par les délégations de la France, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada

Le 20 septembre 2024, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a exprimé sa profonde inquiétude face à la situation mondiale actuelle, soulignant les fractures croissantes, les inégalités de plus en plus marquées et la multiplication rapide des défis. Il a souligné le besoin urgent d'entretenir l'espoir et de mener une action concertée pour faire face à ces enjeux. Il a déclaré que les efforts déployés par la communauté internationale pour relever les grands défis étaient paralysés par des dysfonctionnements et des tensions géopolitiques croissantes. Il a fait état d'une série de problèmes interconnectés, notamment l'impunité, les inégalités et l'incertitude, qui menacent la stabilité mondiale et sapent les principes du multilatéralisme.

M. Guterres a sévèrement mis en garde contre les violations flagrantes du droit international et de la Charte des Nations Unies, relevant que de nombreux gouvernements ne rendent pas compte de leur action. Il a souligné les injustices et les griefs qui déstabilisent les pays et les poussent au bord de l'effondrement, ainsi que les risques non maîtrisés qui aggravent l'instabilité et sapent la croissance économique à l'échelle mondiale. M. Guterres a également insisté sur l'urgence de l'action pour le climat en évoquant un déficit important du financement de l'action climatique pour les pays en développement.

En outre, le Secrétaire général de l'ONU a abordé les conflits mondiaux en cours, tels que la guerre en Ukraine et la situation désastreuse à Gaza, qui menacent la stabilité régionale. Il a appelé à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à une avancée vers une solution à deux États pour mettre fin au conflit israélo-palestinien. Il a également évoqué l'instabilité régionale dans certaines parties du monde, notamment au Soudan, au Sahel, au Myanmar, en République démocratique du Congo, en Haïti et au Yémen, où la violence généralisée et la souffrance humaine persistent en raison de l'absence de solutions efficaces et de volonté politique. Face à ces circonstances alarmantes, M. Guterres a exhorté la communauté internationale à se mobiliser collectivement pour remédier à ces crises, faire respecter les droits de l'homme et rechercher des solutions durables.

En réponse à cet appel mondial du Secrétaire général de l'ONU à la solidarité et à la mobilisation, il serait opportun que les Membres de l'UIP adoptent un point d'urgence qui réaffirme l'attachement des parlementaires à la cause du multilatéralisme ainsi que leur volonté de soutenir pleinement les travaux de l'ONU. Ils peuvent à cet effet exprimer leur objectif commun de veiller à ce que les gouvernements nationaux respectent la Charte des Nations Unies, redoublent d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable et mettent pleinement en œuvre le *Pacte pour l'avenir* des Nations Unies récemment adopté, qui reconnaît également le rôle essentiel de la diplomatie interparlementaire et préconise un resserrement des liens entre l'UIP et l'ONU.

RÉPONSE DES PARLEMENTAIRES À L'APPEL URGENT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU POUR UN ENGAGEMENT RENOUVÉ EN FAVEUR DU MULTILATÉRALISME POUR LA PAIX, LA JUSTICE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE MONDE

Projet de résolution présenté par les délégations de la FRANCE, du ROYAUME-UNI, de l'ALLEMAGNE, des PAYS-BAS et du CANADA

La 149^e Assemblée de l'Union interparlementaire,

- 1) *vivement préoccupée* par le fait que, le 20 septembre 2024, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a fait part de son désarroi croissant face à la situation mondiale en déclarant : "Notre monde est au plus mal. Les clivages s'accroissent. Les inégalités se creusent. Les difficultés s'étendent [...] Nous avons besoin d'espoir [...] Nous devons agir sur tous les fronts",
- 2) *alarmée* par le fait que le Secrétaire général de l'ONU a également estimé que l'action internationale sur les grands défis était "paralysée par des dysfonctionnements et assujettie aux tensions géopolitiques",
- 3) *comprenant pleinement* les préoccupations du Secrétaire général de l'ONU, qui a décrit un monde déstabilisé par des crises interconnectées alimentées par l'impunité, les inégalités et l'incertitude qui menacent la stabilité et la solidarité mondiales et fragilisent l'engagement collectif à l'égard des principes du multilatéralisme,
- 4) *comprenant* la gravité et le caractère urgent des sévères avertissements du Secrétaire général de l'ONU concernant :
 - les violations généralisées du droit international et de la Charte des Nations Unies, dues au fait que de nombreux gouvernements agissent sans rendre de comptes et en toute impunité dans plusieurs régions, notamment en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient,
 - les injustices et les différends qui déstabilisent des pays et les poussent au bord de l'effondrement, secouent des systèmes démocratiques et renversent des gouvernements élus et des parlements légitimes,
 - les risques mondiaux non gérés, qui rendent l'avenir imprévisible, favorisent l'instabilité et entravent la croissance économique et le développement, en particulier les changements climatiques, qui accentuent les inégalités et aggravent les catastrophes naturelles et les conflits, et les avancées rapides de la technologie,
 - les conflits de grande ampleur, tels que la guerre en Ukraine, qui se poursuit et entraîne des conséquences dévastatrices sur la population civile depuis l'invasion illégale du pays menée par la Fédération de Russie et la guerre illégitime qu'elle a lancée il y a deux ans contre son voisin,
 - les crises humanitaires résultant d'actes de terrorisme et d'actions militaires, qui ravagent des populations et des infrastructures civiles, en particulier à Gaza, et d'appels restés sans effet à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à une évolution urgente de la situation vers une solution à deux États en vue de mettre fin au conflit israélo-palestinien,
 - l'instabilité régionale engendrée par les conflits armés au Soudan, au Sahel, au Myanmar, en République démocratique du Congo, en Haïti, au Yémen et dans d'autres parties du monde, qui mettent en évidence la violence généralisée et les souffrances humaines dues à un manque de solutions efficaces, de volonté politique et de mécanismes fiables pour soutenir les efforts de paix,

5) *consciente* des situations désastreuses auxquelles le monde est confronté et qui ont incité le Secrétaire général de l'ONU à appeler la communauté internationale à se mobiliser collectivement pour affronter ces crises, défendre les droits de l'homme et œuvrer en faveur de solutions durables,

6) *préoccupée* par l'effritement des engagements internationaux en faveur des valeurs démocratiques et des droits de l'homme universels,

1. *réaffirme* son soutien indéfectible au multilatéralisme, par le biais du système des Nations Unies et d'autres institutions mondiales et régionales clés, et son attachement à un ordre international fondé sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Pacte pour l'avenir ;
2. *respecte pleinement* le fait que l'ONU reste la pierre angulaire du système multilatéral et de la coopération internationale et *s'engage* à soutenir pleinement sa mission par une coopération accrue ;
3. *souligne* la gravité des problèmes auxquels la communauté internationale fait face, allant de l'augmentation du nombre de conflits internationaux aux conséquences des changements climatiques en passant par les risques de pandémie et d'autres menaces qui pèsent sur la planète, comme la famine et l'insécurité alimentaire, et qui multiplient le nombre de crises humanitaires ;
4. *souligne* la nécessité impérieuse de fournir une réponse collective, fondée sur une volonté politique renouvelée de coopérer au niveau international et de partager les responsabilités au-delà des divisions géopolitiques, afin de construire un monde plus pacifique et de créer un avenir meilleur pour les générations actuelles et futures ;
5. *exhorte* la communauté internationale, y compris les Membres de l'UIP, à déployer des efforts concertés pour :
 - parvenir à un cessez-le-feu immédiat à Gaza et au Liban et à la libération inconditionnelle de tous les otages, acheminer sans entrave des secours humanitaires essentiels à Gaza et contribuer pleinement à une résolution pacifique du conflit au Moyen-Orient par la mise en œuvre d'une solution à deux États, comprenant notamment la reconnaissance d'un État palestinien et de véritables garanties de sécurité pour Israël de la part des autres pays de la région, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ;
 - parvenir à l'arrêt complet des attaques perpétrées par la Fédération de Russie contre l'Ukraine et au retrait total des forces russes occupant illégalement le territoire souverain de l'Ukraine en violation du droit international ;
 - déployer des moyens efficaces de faire face à la prolifération des conflits violents touchant les populations du Soudan, du Sahel, du Myanmar, de la République démocratique du Congo, d'Haïti du Yémen, de la République bolivarienne du Venezuela et d'autres parties du monde en proie à un conflit ;
 - rejeter fermement le ciblage aveugle des civils par les forces armées, en tout lieu, en particulier le personnel d'urgence et les professionnels de la santé et de l'éducation, et des infrastructures publiques, telles que les services de santé et les établissements scolaires, car un tel ciblage constitue une grave violation du droit international humanitaire, fondé sur les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels ;
 - mettre fin à la violence sexuelle et aux crimes de guerre sexistes dans les conflits nationaux et internationaux, mieux reconnaître l'impact insidieux de la discrimination fondée sur le genre, qui touche particulièrement les femmes en

Afghanistan, mais qui porte également atteinte aux droits des femmes dans d'autres pays, et trouver de toute urgence des solutions pour lutter contre ce phénomène ;

- mener une action concertée visant à mettre fin aux conséquences effroyables des conflits sur les enfants, touchés par des niveaux inacceptables de décès et de blessures en temps de guerre, des déplacements forcés et des enlèvements, la perte de possibilités éducatives et économiques, et l'éclatement injustifié de leur famille et de leurs groupes de personnes proches ;

6. *s'engage pleinement à :*

- renforcer le multilatéralisme en œuvrant sans relâche à maintenir et à renforcer les cadres multilatéraux essentiels pour relever les défis mondiaux, et conduire les réformes nécessaires pour assurer la légitimité et l'efficacité du système multilatéral, telles que l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment au profit de l'Afrique, la modernisation des dispositifs de maintien de la paix de l'ONU, conformément au Nouvel Agenda pour la paix, et la réforme des institutions financières internationales ;
- promouvoir l'équité et la justice en plaidant pour la sécurité alimentaire et l'accès équitable aux ressources, notamment à l'eau et aux fournitures sanitaires, et s'efforcer de combler les lacunes qui perpétuent les inégalités et la pauvreté, afin que personne ne soit laissé de côté, en particulier les personnes les plus vulnérables, surtout les femmes et les filles, les personnes handicapées et les personnes âgées ;
- faire face à la crise climatique en déployant une action ambitieuse, conformément à l'Accord de Paris, en ayant parfaitement conscience que le caractère d'urgence de cette crise nécessite des efforts immédiats et soutenus pour réduire les émissions et appuyer la résilience face aux changements climatiques, notamment en apportant un soutien financier aux pays en développement ;
- défendre les droits de toutes les personnes en se faisant les champions de la protection et de la promotion des droits fondamentaux universels, en veillant à ce que les libertés fondamentales et la dignité de toutes les personnes soient respectées et défendues, notamment en restaurant la confiance dans l'intégrité des institutions indépendantes chargées de faire respecter l'obligation de rendre des comptes et les droits de l'homme ;
- appeler à lutter contre l'impunité des crimes internationaux en soutenant la Cour pénale internationale et les efforts de poursuites judiciaires déployés en parallèle au niveau national ;
- rétablir la confiance en luttant contre la désinformation sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels et en relevant les nouveaux défis posés par les avancées rapides des technologies, notamment de l'intelligence artificielle ;
- favoriser un dialogue inclusif, associant notamment les personnes les plus vulnérables de nos sociétés, afin d'améliorer les perspectives mondiales de coopération fondées sur des valeurs, des principes et des objectifs communs, dans l'intérêt de toutes les personnes ;

7. *décide* de sensibiliser les citoyens au fait que la réaffirmation de l'engagement en faveur du multilatéralisme et les efforts collectifs déployés par la communauté internationale à travers l'ONU et d'autres instances internationales constituent un

pas essentiel pour sortir d'une spirale géopolitique de conflits de plus en plus violents, d'injustice sociale et de déclin économique, qui, sans un changement de cap, risque de toucher tous les pays ;

8. *souligne* la pertinence des principes fondateurs de l'UIP, qui se trouve dans sa 135^e année d'existence, pour œuvrer en faveur de la paix et de la coopération à travers le dialogue parlementaire mondial, et *réaffirme* son engagement à approfondir la coopération parlementaire avec l'ONU et d'autres institutions multilatérales ;
9. *souligne* les obligations incombant à ses Parlements membres, notamment veiller à ce que les législateurs contraignent leurs gouvernements nationaux respectifs à respecter pleinement la Charte des Nations Unies, à redoubler d'efforts pour réaliser pleinement les objectifs de développement durable des Nations Unies et à mettre pleinement en œuvre le *Pacte pour l'avenir* des Nations Unies récemment adopté, qui vise également à renforcer la coopération entre l'UIP et l'ONU ;
10. *réaffirme* son engagement en faveur de la défense des principes de paix, de dignité, d'égalité, de justice, de solidarité et des droits de l'homme, et *confirme* la détermination de ses Parlements membres à jouer un rôle clé dans la gestion des crises actuelles, à réaffirmer leur attachement aux buts et principes du multilatéralisme et à contribuer à la construction d'un monde plus résilient, juste et durable en faveur de chaque nation et des électeurs de toutes les personnes que les parlementaires représentent.